

Au nombre des opposants qui luttent courageusement contre le système injuste et dégradant de l'apartheid, on trouve M. Percy Qoboza, le rédacteur en chef du principal journal noir, "The World", lui aussi frappé d'interdit la semaine dernière. Dans une allocution qu'il avait rédigée pour une conférence qui a eu lieu en mai dernier à l'université de Prétoria, M. Qoboza faisait valoir que les leaders noirs voulaient engager un dialogue avec les blancs de l'Afrique du Sud sur l'avenir de leur patrie commune. Il déclarait notamment: "Il n'est jamais trop tard pour prendre la bonne décision. Il n'est jamais trop tard pour transformer la puissance de l'Afrique du Sud en une force de justice et de dignité pour tous. Il n'est jamais trop tard pour bâtir une Afrique du Sud où les gens de toutes les races puissent cohabiter dans le respect et la tolérance mutuels." C'est une telle générosité qu'il faut encourager dans tous les secteurs de la population sud-africaine.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité examine maintenant les moyens susceptibles de promouvoir le changement en Afrique du Sud. Les opinions diffèrent quant à la nature des moyens qui pourraient le mieux servir cet objectif. Il n'y a cependant aucune divergence de vues entre les membres du Conseil de sécurité quant à la nécessité d'une intervention à ce moment-ci et c'est pourquoi nous nous sommes employés depuis mars, et depuis Lagos, à nous concerter sur les choix qui nous sont offerts.

Le gouvernement du Canada est disposé à appuyer l'imposition, aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, d'un embargo obligatoire sur les expéditions d'armes à l'Afrique du Sud et, de surcroît, à appuyer une invitation qui serait faite à tous les gouvernements d'examiner leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Monsieur le Président, la proposition en faveur du recours au chapitre VII revêt une signification profonde. Son adoption marquerait la première fois qu'un Etat membre des Nations Unies est assujéti aux dispositions du chapitre VII.

Le recours au chapitre VII de la Charte a été, à bon droit, considéré comme une mesure grave, ne devant intervenir qu'après une étude sérieuse de la situation et des conséquences d'un tel geste. Depuis 1963, le Canada respecte scrupuleusement un embargo volontaire sur les importations d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. A compter de 1970, le Canada a étendu cet embargo à l'exportation des pièces de rechange. A la lumière de la détérioration continue de la situation en Afrique du Sud au cours des derniers mois et compte tenu du succès avec lequel l'Afrique du Sud contourne l'embargo volontaire, mon gouvernement est d'avis qu'il faut maintenant rendre ce dernier obligatoire.